

Programme de financement direct – PROCANEQ II

Identifiant du projet :
57633

Statut :
En phase exploratoire, en attente de l'examen final

Lieu :
Maroc

Secteur d'activité :
Ressources naturelles

Public/Privé :
Privé

Date de décision sur l'approbation :
21 juillet 2026

Date de publication du DSP en langue anglaise :
24 juillet 2026

Conformément au paragraphe 1.4.2 (iii) de la Directive sur l'accès à l'information : « pour les Projets approuvés par la Direction de la Banque, lorsque le Conseil d'administration lui a délégué ce pouvoir d'approbation, le DSP est divulgué au pays membre de la Banque au début de la période de notification de non-objection correspondante, conformément à l'article 13 (iii) de l'Accord portant création de la BERD ».

Description du projet

Octroi d'un prêt de 243 millions de dirhams marocains (environ 22,6 millions d'euros) à PROCANEQ Maroc SA, entreprise minière marocaine assurant des services d'extraction et de transport de phosphate pour le compte de la société OCP sur le site des mines de Khouribga et de Benguerir. Ce mécanisme permettra de financer (i) les dépenses d'investissement destinées à l'acquisition d'équipements miniers et (ii) le refinancement de l'exposition actuelle de la Banque au titre du projet 54365.

Objectifs du projet

Ce prêt est destiné à couvrir : (i) 145 millions de dirhams marocains de dépenses d'investissement, permettant notamment l'achat d'équipements miniers et de pièces détachées, ainsi que la construction d'un nouveau siège ; et (ii) 98 millions de dirhams marocains qui seront affectés au refinancement d'un prêt antérieur de la BERD. Cet investissement vient renforcer la capacité et l'efficacité opérationnelles de PROCANEQ dans les mines de phosphate de Khouribga et de Benguerir, en permettant la modernisation de son parc et en soutenant les infrastructures, le volet refinancement favorisant un meilleur équilibre entre obligations au titre du service de la dette, flux de trésorerie et réduction du risque de refinancement. Ce projet s'inscrit dans une volonté de soutien au développement au Maroc d'un secteur privé de services miniers compétitif et d'amélioration des compétences de la main-d'œuvre via des programmes de formation au numérique destinés au personnel.

Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 67

L'impact du projet sur la transition devrait résulter des qualités suivantes de la transition :

Première qualité d'impact sur la transition : Compétitive

Le projet se traduira par de nouvelles approches opérationnelles qui auront un effet significatif sur l'efficacité des opérations du client. L'investissement devrait permettre près de 10 millions d'euros d'économies en termes de coûts grâce à des équipements plus performants, des besoins de maintenance moindres, une baisse des locations de matériel et une réduction des frais d'occupation.

Qualité secondaire d'impact sur la transition : Inclusive :

Le projet élargit l'accès à des compétences et à des possibilités de formation répondant aux besoins du marché, pour une offre renforcée en matière de capital humain grâce à des moyens manifestement modérés mais très efficaces. PROCANEQ mettra en place quatre nouveaux programmes de formation numérique portant sur les progiciels de gestion intégré, la gestion télémétrique d'une flotte de véhicules, la surveillance par drones et la cybersécurité, tous destinés à renforcer les compétences du personnel et à renforcer la numérisation des activités d'extraction. Cette initiative permettra de pallier les problèmes d'insuffisance de compétences que connaît le secteur minier marocain, tout en améliorant la capacité à long terme des travailleurs et travailleuses à trouver un emploi et leur développement professionnel.

Client

PROCANEQ MAROC SA

PROCANEQ Maroc SA

Financement de la BERD

243 000 000,00 dirhams marocains

La BERD fournira à PROCANEQ Maroc (« l’Emprunteur ») un prêt de 243 millions de dirhams marocains (environ 22,6 millions d’euros).

Coût total du projet

243 000 000,00 dirhams marocains

Additionnalité

Le projet apporte un financement difficilement accessible au Maroc pour un prestataire privé de services d’extraction auprès des établissements de prêt commerciaux locaux. Le refinancement permet de synchroniser les échéances d’emprunt avec les contrats sous-jacents de PROCANEQ, réduisant ainsi le risque afférent et assurant un meilleur équilibre entre obligations au titre du service de la dette et flux de trésorerie contractuels. La transaction va dans le sens d’une structure capitalistique plus durable, en mettant la dette de l’entreprise en adéquation avec ses revenus à long terme. Elle constitue une solution globale de refinancement et de prolongation des échéances qui ne serait pas disponible selon des termes équivalents sur le marché local.

Synthèse environnementale et sociale

Catégorie B (PES 2024). Les principaux risques E&S associés avec le projet concernent notamment la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses, la chaîne d’approvisionnement, les matières dangereuses et la gestion des déchets, les écoulements d’eaux usées, les émissions de gaz à effet de serre, la santé et la sécurité des populations locales et l’engagement des parties prenantes. Des vérifications environnementales et sociales au titre de la diligence raisonnable ont été effectuées par le Département de l’environnement et de la durabilité de la Banque. Elles ont porté sur un examen de questionnaires E&S, des politiques et systèmes de gestion en la matière de l’entreprise et de ses rapports environnementaux et sociaux annuels, et ont donné lieu à des discussions avec elle. Les risques et les impacts E&S associés au projet et aux activités de l’entreprise sont de manière générale correctement gérés. Le projet peut être structuré de façon à satisfaire les exigences E&S de la Banque grâce à diverses améliorations précisées dans un PAES à adopter par l’entreprise avant signature. Ce PAES prévoit notamment le renforcement de la gestion des risques E&S tels que ceux liés à la chaîne d’approvisionnement, à la main-d’œuvre ou à la gestion de l’eau, ainsi qu’un rapport sur les gaz à effet de serre émis, la mise en place officielle

d'un mécanisme de doléances et l'élaboration d'un plan de participation des parties prenantes.

L'entreprise est déjà cliente de la Banque et a satisfait de manière générale les exigences E&S de la BERD dans le cadre de sa précédente transaction avec celle-ci, en mettant notamment en œuvre le PAES associé et en rendant régulièrement compte de ses performances dans le domaine E&S. Un certain nombre de mesures, concernant par exemple l'élaboration d'un plan de participation des parties prenantes, sont encore en cours. Le nouveau PAES les prend en compte.

Les activités de l'entreprise se limitent à la prestation de services miniers. Les impacts plus larges des activités d'extraction (restauration des milieux et fermeture des mines, gestion des déchets et de l'eau, acquisitions foncières, biodiversité et relations avec les populations locales) relèvent de la responsabilité d'OCP. Leader mondial du secteur du phosphate et des engrais, OCP publie des rapports complets consacrés à la durabilité de ses opérations et couvrant notamment ses performances E&S.

L'entreprise est tenue de respecter les normes environnementales, sociales, sanitaires et de sécurité d'OCP. Elle fait régulièrement l'objet d'audits de la part du groupe et tout non-respect d'une norme donne lieu à un plan d'action visant à y remédier. L'entreprise s'est dotée d'un système de gestion environnementale et sociale certifié ISO propre à chaque site (ISO 9001, 45001 et 14001), soutenu par un cadre santé, sécurité et environnement complet qui couvre la santé et la sécurité au travail, la gestion de la circulation, la préparation aux situations d'urgence, les matières dangereuses, la gestion des déchets et les procédures en matière de ressources humaines.

Les relations avec la population locale sont du ressort d'OCP. Les vérifications environnementales et sociales au titre de la diligence raisonnable ont toutefois mis en évidence un risque potentiel pour la santé et la sécurité des habitants, avec la présence périodique de membres de la population locale dans des secteurs d'exploitation. Ce risque sera géré par la mise en place d'une procédure encadrant les relations avec ces personnes. En outre, les doléances reçues par OCP et concernant les activités de l'entreprise sont transmises à cette dernière, qui est tenue d'enquêter sur tout signalement et de prendre les mesures correctives qui s'imposent en interne. OCP reste responsable des communications externes avec la population locale. L'entreprise participe également à plusieurs initiatives sociales et communautaires.

Évaluations environnementales

Conformité avec l'Accord de Paris

Le projet est aligné sur les objectifs d'atténuation et d'adaptation de l'Accord de Paris. Le financement est destiné à un prestataire de services miniers du secteur marocain de l'extraction de phosphate. Cette activité a été évaluée comme n'étant pas fortement consommatrice d'énergie aux termes de la méthodologie de la Banque relative à

l'alignement sur l'Accord de Paris et tous les risques climatiques physiques potentiels notables ont été examinés et correctement pris en compte.

Attribution au financement vert

Quelque 12 % du financement de la BERD relèvent du financement vert. Le client souhaite en effet que son nouveau siège satisfasse au minimum la norme « EDGE ».

Coopération technique et financement sous forme de subvention

Aucun.

Contact au sein de l'entreprise

Najlae El Maslouhi

nemaslouhi@procangr.com

<https://procaneq.com/index.html>

4 rue Ibnou Jabir, Casablanca 20000, Maroc

Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

24 juillet 2026

Comprendre la transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, cliquer [ici](#).

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Pour les projets du secteur public, consulter la page [Passation de marchés de la BERD](#), ou nous contacter :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : procurement@ebrd.com

Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Politique environnementale et sociale (PES)

La [PES](#) et les exigences environnementales et sociales (EES) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EES contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet, la BERD exige également de ses clients qu'ils divulguent, le cas échéant, des informations sur ces risques et impacts ou qu'ils mènent des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées, puis examinent leurs commentaires et y répondent.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la PES.

Intégrité et conformité

Le Bureau la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications sont effectuées au titre de la diligence raisonnable pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le Bureau de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux projets une fois les investissements réalisés.

Le Bureau de la déontologie est également chargé d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique

compliance@ebrd.com. Le Bureau de la déontologie assurera le suivi de tous les signalements. Il procédera à un examen systématique de chacun d'entre eux. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, définit la manière dont la BERD divulgue les informations et consulte ses parties prenantes pour favoriser une meilleure connaissance et compréhension de ses stratégies, politiques et opérations. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du client au niveau du projet, ou bien via un échange direct avec la direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations par l'intermédiaire du MIRP de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout manquement à ces politiques, tout en prévenant tout manquement futur de la part de la Banque.

Consulter la [page Internet du Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat et pour connaître les modalités de [dépôt d'un recours](#). Contacter le MIRP par courriel à l'adresse ipam@ebrd.com afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.